

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

**OBJET :**

**QUARTIER BLAIZOT  
- CRÉATION D'UN  
CITY STADE**

L'an deux mil dix-neuf,  
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,  
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,  
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,  
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël  
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge  
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et  
Mme Véronique MARY.

**Absents ou excusés** : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné  
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a  
donné pouvoir à Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a  
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a  
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD  
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine  
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Dans le cadre du budget 2019, la ville a choisi de se doter d'un  
nouvel équipement- un city stade- jouxtant le pôle sportif  
intercommunal. La réalisation de cet équipement parachèvera  
la restructuration du quartier Blaizot.

Une mise en concurrence a été réalisée pour concrétiser cet  
objectif. Elle portait sur deux axes :

- la couche de revêtement de bitume ;
- l'acquisition des éléments du city stade.

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE



Au terme de cette mise en concurrence, les offres des  
entreprises Pinot (pour la dalle de bitume) et Qualicité (pour les  
éléments sportifs) ont été retenues selon les conditions  
financières suivantes :

- Entreprise Pinot (Gauville 61) = 24 496,00 € HT
- Entreprise Qualicité (Péaule 56) = 46 500,00 € HT

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les présentes offres ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à contractualiser avec les deux entités ci-dessus nommées.***

Il est précisé que cette signature ne pourra intervenir qu'à compter de l'émission d'un récépissé de dossier complet émis par les services préfectoraux dans le cadre du dépôt du dossier d'implantation d'un city stade au titre de la DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**